

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2007

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur LE PALMEC Philippe

Présents : BLANCHET A. THOMAS M. LE FUR J. LE PALMEC P. TRARIEUX D. MORVAN J-N.
BLANCHET J-L. BLANCHET S. ALLANIC J-L.

Absents : LE FUR Dominique pouvoir à LE PALMEC Philippe

DEMANDES ACHAT DE TERRAIN

M. et Mme LEFRANC pour l'acquisition d'un terrain en vue de prolonger leur appentis

Vote à bulletins secrets : OUI : 5 NON : 5

Décision par voix du Maire, Monsieur le Maire ayant voté OUI il sera vendu à M. et Mme LEFRANC une superficie de 16 m². Le conseil municipal décide de demander aux Domaines l'évaluation du terrain.

Mme HODY M. GUILLEMIN, M. FERNANDEZ pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'extension des parcelles 292 et 293, se situant au Sud de leur maison, afin de légaliser leur entretien et jouissance.

Vote à bulletin secrets : OUI 1 NON 9

LOCATION DE BLOCKHAUS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer, le blockhaus n° 4 à Madame Geneviève BOLITT, le montant du loyer est fixé comme le loyer du blockhaus N° 1 à 310 € sur nouvelle indexation.

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 07/09/2007



Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

La mairie a reçu trois demandes de location, pour habitation, concernant le blockhaus N° 3.

après VOTE pour habitation :

CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 2 POUR : 6

Après tirage au sort ce blockhaus sera loué à :

M. et Mme Lucas, M. et Mme Renous, M. et Mme Lalinec, M. et Mme Le Mignon, M. et Mme Lehoux - Le Nozaih,

M. et Mme Jan et M. et Mme Gautier. Le loyer sera fixé à 310 € sur nouvelle indexation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion d'un fonds local du FSL (Fonds Solidarité pour le Logement).

LOGEMENTS SOCIAUX :

Le conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de verser à Bretagne Sud Habitat une subvention de 12 000 € par logement (12 000 € x 6 = 72 000 €) et prend en charge les travaux de VRD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction de permis et déclarations relatives à l'occupation du sol.

Maire



BLANCHET André
Signature et cachet